

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Mardi 14 juin 2022 à 14h à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion Bureau de la CLE du 3 mai 2022
 2. Avis sur le projet de protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la commune de Beausemblant
 3. Point sur la reprise de l'étude de hiérarchisation des priorités d'action sur les zones humides du bassin versant Bièvre Liers Valloire
 4. Préparation de la prochaine réunion de la CLE
 5. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 mai 2022 est approuvé.
 - Le Bureau de la CLE a émis un avis favorable sur le projet protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la commune de Beausemblant avec deux recommandations.
 - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.
-

1 Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 mai 2022

Eric SAVIGNON indique qu'aucune remarque n'a été formulée concernant la réunion du Bureau de la CLE du 3 mai 2022 et le soumet au vote.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site internet de la CLE : www.cle-bievre-liers-valloire.fr.

2 Avis sur le projet de protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la commune de Beausemblant

Patrice BOUCHET présente le projet de protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la commune du Beausemblant, qui fait partie du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Valloire Galaure (cf. diaporama). Il précise que les travaux sont prévus pour l'été 2023.

Sylvie DEZARNAUD demande si des permis de construire pourront encore être accordées derrière la digue car il lui semblait que même si on avait mis en place des aménagements contre les inondations, il ne fallait pas augmenter le risque en permettant le développement de la population.

Patrice BOUCHET répond que les services de l'Etat demandent en effet de réduire le risque sans augmenter la vulnérabilité. Il explique cependant que certains secteurs étaient déjà constructibles avant ce projet et que ce

n'est donc pas la réalisation de l'ouvrage qui va permettre d'augmenter l'urbanisation. Il rappelle que l'objectif de l'ensemble du PAPI est de protéger l'existant.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'analyse du projet vis-à-vis des dispositions et règles du SAGE ainsi que la proposition d'avis (cf. diaporama).

Christian PECLIER demande s'il a été envisagé de réaliser un bassin de rétention dans les scénarios.

Patrice BOUCHET répond que cela n'a pas été étudié car l'objectif était de faire une protection rapprochée au plus près des habitations.

Eric SAVIGNON met au vote la proposition d'avis.

➤ **Le Bureau de la CLE émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de protection du lotissement les mirabelles contre les crues du Bancel sur la commune de Beausembant avec deux recommandations (cf. annexe 1).**

3 Point sur la reprise de l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides du bassin versant Bièvre Liers Valloire

Eric SAVIGNON explique que l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides du bassin de Bièvre Liers Valloire avait été commencée il y a plusieurs années puis suspendue et qu'il a été difficile d'engager sa reprise.

Nadia BOUISSOU détaille l'historique de cette étude et les points de la mission ayant été réalisés. Elle précise que travail de hiérarchisation fait par le bureau d'étude ainsi que celui fait avec la CC Porte de DrômArdèche a permis de réduire le nombre de zones humides potentielles à voir sur le terrain de 111 à 33. Elle ajoute que la reprise de l'étude, prévue le 7 juin 2022, n'a pas été possible car la procédure d'autorisation d'accès aux parcelles privées a été suspendue en raison du refus d'une commune de procéder à l'affichage de l'arrêté préfectoral envoyé par la Préfecture (cf. diaporama).

Information post-réunion : La Préfecture de la Drôme a transmis par courriel en date du 15/06/2022, les certificats d'affichage de l'arrêté d'autorisation de pénétrer dans les parcelles privées pour 11 communes sur 12. Les agents et personnels autorisés pourront ainsi pénétrer dans ces 11 communes.

Eric SAVIGNON explique que tous les éléments complémentaires demandés par la Préfecture de la Drôme lui ont bien été transmis et que pour la commune qui a refusé de procéder à l'affichage, nous ne savons pas quelle sera la suite donnée par la Préfecture.

Nicole DURAND indique que si l'autorisation de pénétrer dans les parcelles privées est valide sur 11 des 12 communes, il faut aller sur ces 11 communes.

Nadia BOUISSOU présente les incidences financières de la longue suspension de l'étude qui a notamment engendré la perte d'une partie de la subvention du Conseil Départemental de la Drôme (cf. diaporama).

Eric SAVIGNON indique qu'il était important de faire un point sur cette étude lors de cette réunion. Il ajoute que les données sur les zones humides de la partie drômoise du bassin versant datent de presque 20 ans et qu'il y avait donc besoin de réaliser cette étude afin d'améliorer la connaissance.

Marie CLAUDEL demande si l'étude sera bien terminée en février 2023 car la convention de l'AERMC se terminera à cette date.

Nadia BOUISSOU répond qu'elle devrait être finalisée fin 2022.

4 Préparation de la prochaine réunion de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 30 juin 2022 (cf. diaporama) qui sera consacrée essentiellement aux bilans 2020 et 2021 du contrat des bassins Bièvre Liers Valloire-Sanne et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de Bièvre Liers Valloire.

Eric SAVIGNON précise que suite à la demande de l'Agence de l'Eau, seront invités, en plus des membres de la CLE, les maîtres d'ouvrage du contrat des bassins.

Hélène MARQUIS indique qu'il serait bien d'inviter également les maîtres d'ouvrages du PGRE qui ne sont si membres de la CLE, ni maîtres d'ouvrage du contrat.

➤ **L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé. Les maîtres d'ouvrage du contrat et du PGRE sont invités à cette réunion, en plus des membres de la CLE.**

5 Questions diverses

Restauration de la continuité écologique sur le Régrimay

Christian PECLIER indique les travaux d'arasement du seuil en amont de la confluence avec le Dolure, qui comprendront également la renaturation du Régrimay sur 300 ml débuteront au mois de juillet. Il précise qu'une visite de chantier sera organisée.

Présentation du projet O-mniscient

Roman MURGAT précise au préalable qu'il ne présente pas ce projet en tant que pisciculteur. Il explique que ce projet est issu des discussions qui ont eu lieu lors des réunions de la CLE : nécessité d'avoir des données de prélèvements plus régulières pour alimenter le modèle de nappe, transmission des données par les acteurs une fois par an d'où un décalage pour récupérer certaines données supérieures à une année, contexte réglementaire obligeant à relever les volumes prélevés de manière mensuelle mais procédure lourde pour certains acteurs... Il précise ainsi que le projet O-mniscient a pour objectif de collecter et de partager des données relatives notamment aux volumes prélevés sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire afin de les rendre disponibles aux acteurs intéressés dans un objectif de préservation de la ressource et des milieux.

Mathieu POURBAIX précise l'organisation du projet, porté par une association d'intérêt général, qui recrute un salarié pour l'installation et le développement du projet et qui achète et met à disposition le matériel pour les acteurs (cf. diaporama).

Eric SAVIGNON explique que ce projet avait été présenté par Roman Murgat en bureau restreint et qu'il lui avait proposé de le présenter à l'ensemble des membres du Bureau. Il estime que ce projet va dans le sens de l'amélioration de la transparence. Il demande l'avis de la DDT sur le fait que ce soit un projet associatif.

Hélène MARQUIS répond que, en découvrant ce projet en séance, il lui semble que le portage associatif pourrait permettre de représenter l'ensemble des usagers et des préleveurs, à condition et dans la mesure où il y a une forte participation (que les acteurs jouent le jeu de la transparence) et une représentation de l'ensemble des usages agricoles, industriels et eau potable, et que plus globalement le projet pourrait être intéressant car il permettrait une bancarisation automatique des volumes prélevés.

Sylvie DEZARNAUD demande comment sera financé ce projet et notamment les salaires et charges du salarié.

Roman MURGAT explique que sur le long terme, il envisage de pouvoir demander aux acteurs concernés une cotisation à l'association d'environ 50 €/an (qui leur reviendrait à 20 €/an après déduction fiscale) à laquelle pourraient s'ajouter des fonds privés et éventuellement des aides publiques ; et que sur le court terme, pour les trois premières années, des fonds privés pourraient permettre au projet de se mettre en place.

Marie CLAUDEL demande comment seront utilisées les données collectées.

Mathieu POURBAIX répond que l'objectif est de rendre disponible ces données aux plus grands nombres pour que ceux qui en ont besoin s'en saisissent.

Marie CLAUDEL demande comment sera gérée la sécurité des installations.

Roman MURGAT répond qu'il n'y aura pas d'intérêt à voler le matériel qui sera installé et que s'il était volé, il y aurait un avertissement car il y aurait rupture de la donnée.

Hélène MARQUIS demande si les données seront téléchargeables sur le site.

Roman MURGAT confirme.

François GACHET indique que les entreprises titulaires d'un arrêté préfectoral ont déjà un cadre strict qui leur demande de transmettre régulièrement leurs données. Il craint que la mise à disposition des données de prélèvements entraîne un jugement de la population sans connaissance des besoins des activités.

Roman MURGAT répond que les arrêtés d'autorisation des ICPE sont déjà publics et donc en ligne et que les associations y ont donc déjà accès mais de manière moins transparente. Il ajoute qu'au vu des volumes prélevés par les différents acteurs, ce sont surtout les pisciculteurs que les associations risqueraient de venir voir. Il ajoute que les données en open-data sont rarement utilisées par les associations.

Sylvie DEZARNAUD demande si une installation sera mise en place dans les cours d'eau.

Roman MURGAT répond qu'aujourd'hui, il souhaite se concentrer sur les précipitations, les niveaux piézométriques, les prélèvements et les débits des cours d'eau. Il pourrait aussi être intéressant de comptabiliser les volumes infiltrés, notamment par les stations d'épuration.

Franck POURRAT émet un doute sur l'interprétation des données car il y a un risque que certaines personnes estiment que les volumes prélevés représentent des quantités énormes, donc il faudra bien expliquer ce qu'il en est. Excepté ce point, il indique qu'il trouve le concept très bien.

Florent ROUDET indique qu'il vient de découvrir l'existence de ce projet et qu'il y avait un souhait de l'ADI de s'équiper un peu de cette manière. Il est ainsi surpris mais dans le bon sens. Il ajoute qu'il est bien de faire des relevés en temps réel mais qu'il faudrait pouvoir les officialiser, notamment lorsqu'il y a des arrêtés sécheresse.

Roman MURGAT rappelle que l'objectif du projet est de compiler les données sous un même format et que l'utilisation des données sera celle qu'en fera les acteurs.

Marie CLAUDEL indique que la difficulté sera d'avoir une exhaustivité des données.

Eric SAVIGNON ajoute que pour que le projet soit un succès, il faudrait l'adhésion totale et globale de tous.

Claire DEBOST demande quel est le positionnement commercial vis-à-vis de la CLE et comment ils envisagent la relation entre l'association et la CLE. Elle ajoute que pour que le grand public comprenne cette collecte de données, il sera nécessaire d'expliquer de quelle manière elles sont exploitées.

Roman MURGAT explique qu'il existe de nombreuses données en open-data, soit avec des données ouvertes, soit avec des données monétisées et que le choix fait pour ce projet est une mise à disposition gratuite des données. Il ajoute que si la CLE souhaite un format plus avancé que celui proposé, elle pourra développer un module en interne.

Eric SAVIGNON demande si les données seront uniquement accessibles aux adhérents ou également au grand public.

Roman MURGAT répond que les données seront accessibles au grand public dans l'objectif d'une véritable transparence.

Florent ROUDET demande s'il serait possible d'intégrer des anciennes données manuscrites.

Mathieu POURBAIX indique que cela pourrait être envisageable afin de mettre en perspective les données récentes mais il faudrait définir qui pourrait s'en charger.

Hélène MARQUIS demande si l'association est déjà créée.

Roman MURGAT répond qu'il espère que l'association puisse être créée avant l'été afin de pouvoir s'assurer qu'elle ait éligible au crédit d'impôt. Il rappelle que le projet se limite à la collecte et au partage des données.

Eric SAVIGNON conclut que ce projet suscite de nombreuses questions et qu'il était important qu'il soit présenté au Bureau de la CLE.

La séance est levée à 15h50.

Le Président de la CLE,
Eric SAVIGNON

Liste des présents

Etaients présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	SAVIGNON Eric	Bièvre Isère Communauté
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
	DEZARNAUD Sylvie	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	DURAND Nicole	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	POURRAT Franck	SIRRA
	SARRAZIN Stéphane	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
	TEIL Laurent	Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
USAGERS	GACHET François	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
ETAT	CLAUDEL Marie	Agence de l'Eau RMC
	MARQUIS Hélène	DDT de l'Isère
INVITES	POURBAIX Mathieu	Syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
	ROUDET Florent	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	BOUCHET Patrice	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	GRAVIER Annabel	SIRRA
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaients excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	CHARLETY Philippe	Communauté de Communes de Bièvre Est
	SIMONDANT Martial	EP du SCoT de la Grande Région de Grenoble
USAGERS	CHARPENTIER Jean-François	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	DREVET Christian	FNE Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
ETAT	DRUEL Bruno	DDT de la Drôme
	PORNON Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
INVITES	MIARD Clémence	ARS 38

Annexe 1 :
Avis du Bureau de la CLE
sur le projet de protection du lotissement les mirabelles contre les
crues du Bancel sur la commune de Beausemblant

Le Bureau de la CLE a émis un avis favorable sur ce projet.

En complément, le Bureau de la CLE rappelle que le SAGE a identifié des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de projets de restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et qu'il invite les structures compétentes en matière de GEMAPI à réaliser en priorité les travaux préconisés sur ces secteurs.

Par ailleurs, le Bureau de la CLE préconise à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche de transmettre l'ensemble de ses données relatives aux digues au secrétariat de la CLE en vue d'assurer une cohérence dans la gestion des ouvrages à l'échelle du bassin versant.